Procédure d'évaluation
Formation L5e (7hrs)
Support papier

Obligation légale

- **1H de formation théorique**
- **2h de formation hors circulation**
- **4 h de formation en circulation**

Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne
Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 6 rubriques :
• La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
• La seconde, son expérience de la conduite
• La troisième, sa connaissance du véhicule
• La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
• La cinquième, ses habiletés
• La sixième, connaissances théoriques

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.
Ce test durera environ 20 minutes.

Détail des compétences évaluées

Questions/Exercices	Critères évalués
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	**Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur** Identité, âge, résidence, niveau scolaire, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	**Sur la base d'un questionnaire** Pratique d'un 2 roue motorisé équipé d'une boite manuelle ou automatique type scooter. Vélo. Pratique d'un 2 roues motorisés (50cc) dans le cadre scolaire (intervenants, gendarmerie), déplacement privé. Zone d'évolution Temps de pratique

3. CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Commandes et tableau de bord, voyant. Freinage. Distance d'arrêt.

4. ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	<u>Sur la base d'un entretien</u> Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

5. HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	**<u>Hors circulation</u>** • Installation sur le scooter en autonomie à l'initiative du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Equilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le guidon, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti. • Sens de la trajectoire, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard. Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. • Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

6. CONNAISSANCES THEORIQUES	Signalisation Equipements obligatoires Réglementation